

# CONDITIONS GENERALES

La Société **LA SOURCE VIVANBOIS, SAS** domiciliée au 99 rue des Chênes 17260 JAZENNES, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de SAINTES sous le numéro 833 993 637 ci-après également désignée « **LA SOURCE VIVANBOIS** ».

Numéros d'identifiants uniques (REP) : PMCB Cat. 1 et 2 : FR393977 04GGTH

Ce numéro est obligatoire et prouve l'inscription du Vendeur au registre national tenu par l'ADEME.

## **Article 1 – Définitions**

Dans les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), les termes suivants ont la signification ci-après :

### **L'entreprise :**

la société LA SOURCE VIVANBOIS, qui est spécialisée dans le commerce de gros (commerce interentreprise) de bois et de matériaux de construction.

### **Client :**

Acheteur, non professionnel ou professionnel.

Est un acheteur non professionnel :

-le consommateur, à savoir, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole

-le non-professionnel, à savoir toute personne morale qui agit à des fins non professionnelles.

Tout autre acheteur est un acheteur professionnel.

### **Partie(s) :**

Désigne(nt) indifféremment (ou ensemble) l'Entreprise ou (et) le Client.

### **Commande :**

Tout ordre portant sur les Produits, et accepté par LA SOURCE VIVANBOIS, accompagné du paiement de l'acompte le cas échéant.

## **Article 2 – Objet, champ d'application, acceptation et opposabilité des présentes Conditions Générales**

Le Client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions Générales.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de Produits passée auprès de LA SOURCE VIVANBOIS, en France métropolitaine, sauf dispositions particulières convenues par écrit. Pour les Clients consommateurs, les dispositions d'ordre public du Code de la consommation prévalent sur toute stipulation contraire des présentes.

Pour les Clients professionnels, les présentes Conditions Générales constituent le socle unique de la négociation commerciale au sens de l'article L. 441-1 du Code de commerce.

Les CGV sont communiquées au Client préalablement à toute commande ferme.

Elles sont également disponibles sur simple demande et consultables sur le site internet de l'Entreprise.

Le Client renonce expressément à se prévaloir de tout autre document ou de toute mention contraire aux termes des présentes, sauf lorsque ce document ou cette mention sont expressément convenus entre les Parties. Toute commande (notamment par voie électronique), vaut acceptation pleine et entière des CGV.

L'Entreprise se réserve la faculté de modifier ou de mettre à jour les Conditions Générales à tout moment.

Les Conditions Générales applicables sont celles qui sont en vigueur au jour de la commande.

## **Article 3 – Informations précontractuelles – Droit de rétractation**

### **3.1. Produits :**

Le Client peut préalablement à sa commande, prendre connaissance des caractéristiques techniques des produits et prestations proposées en consultant les informations qui lui auront été communiquées par l'Entreprise.

Pour les produits qui ne sont pas fabriqués par l'Entreprise, les caractéristiques des produits sont celles communiquées par le fournisseur dont l'Entreprise assure la simple reproduction pour sa communication au Client.

Le Client est invité à consulter attentivement les notices, documentations d'utilisation et recommandations fournies avec les produits, et à respecter les préconisations d'emploi et d'entretien, faute de quoi la responsabilité de l'Entreprise ne saurait être engagée en cas de dommage résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un défaut d'entretien.

Les descriptions et éléments d'informations relatifs aux Produits figurant sur les documents commerciaux de LA SOURCE VIVANBOIS (notamment, catalogues, notices, brochures, etc.), ne sont donnés qu'à titre indicatif et non contractuel et ne saurient de ce fait engager l'Entreprise, qui conserve toute faculté de modifier tout ou partie des descriptions et éléments portés sur les documents précités.

LA SOURCE VIVANBOIS se réserve le droit, à tout moment, sans préavis :

-De supprimer la fabrication et/ou la commercialisation de certains de ses Produits.

-D'apporter toute modification concernant ses Produits, et en particulier concernant leurs caractéristiques (tailles, coloris, etc.), leur mode de fabrication (matières premières, processus, conditionnement, etc.), le lieu de leur fabrication, de leur conditionnement ou de leur stockage, etc. ; ces modifications apportées par LA SOURCE VIVANBOIS n'entraînent aucune obligation pour cette dernière de modifier les Produits concernant des commandes déjà livrées par LA SOURCE VIVANBOIS et/ou en cours d'exécution.

### **3.2. Droit de rétractation**

Lorsqu'un contrat est conclu à distance ou hors établissement au sens du Code de la consommation, le Client consommateur ou non-professionnel bénéficie, sauf exception légale, d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat ou, en cas de vente d'un bien, de la réception de celui-ci et ce, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus par la loi. Le Client exerce son droit par l'envoi à l'Entreprise d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter (par exemple, courrier ou courriel), l'Entreprise accusant réception de cette demande sur un support durable.

## **Article 4 – Passation de commande**

Toute commande du Client doit être adressée à LA SOURCE VIVANBOIS par courrier, courrier électronique, plateforme dédiée ou tout autre moyen choisi par le Client et préalablement accepté par l'Entreprise.

La commande devra comprendre l'ensemble des renseignements requis pour permettre à l'Entreprise de l'examiner, en ce compris notamment : les références aux devis ou offres émis, le cas échéant, par LA SOURCE

VIVANBOIS, les coordonnées du Client, les références et quantités des Produits commandés, les modalités de livraison et date de livraison souhaitée.

Toute commande du Client ne sera définitivement acceptée par LA SOURCE VIVANBOIS qu'après confirmation expresse par cette dernière, matérialisée par l'envoi au Client d'un " Accusé de Réception de Commande ".

LA SOURCE VIVANBOIS se réserve le droit de refuser toute commande du Client, ou de réduire les quantités de Produits concernés par ladite commande, dès lors notamment que :

- les termes et/ou conditions de ladite commande pourraient être considérés comme anormaux, ce notamment au regard des délais impartis pour effectuer la livraison de ladite commande, des quantités de Produits concernés par ladite commande ou de la disponibilité des produits en stock ;

- le Client aurait manqué à l'une quelconque de ses obligations concernant toute commande ou tout contrat passé ou en cours, notamment s'agissant des prévisions d'achats établies conjointement avec LA SOURCE VIVANBOIS ;

- le montant de ladite commande serait supérieur au montant de couverture attribué au Client par l'organisme d'assurance crédit ;

- dans l'hypothèse d'un incident de paiement ;

- dans l'hypothèque où le produit commandé ne serait plus disponible dans les stocks.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, l'Entreprise en informera immédiatement le Client et pourra lui proposer un produit d'une qualité et d'un prix équivalents.

Pour toute commande spécifique, un acompte de 80% du montant TTC sera demandé à la commande.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé, sauf accord exprès, préalable et écrit de LA SOURCE VIVANBOIS.

## **Article 5 – Modification ou annulation de la commande**

Aucune modification ou annulation de commande ne peut être acceptée sans accord écrit préalable de l'Entreprise.

Il est expressément entendu que toute modification dans la demande du Client qui nécessiterait des changements relatifs aux Produits (références, quantités, modalités de livraison, délai de livraison, etc.) peut donner lieu notamment à une modification par LA SOURCE VIVANBOIS des prix de vente et/ou des délais de livraison.

Les coûts relatifs à la suspension ou au report d'une commande du Client seront à la charge de ce dernier.

Toute modification, résolution ou annulation, totale ou partielle, de la commande par le Client ne sera prise en compte que sous réserve d'accord exprès, préalable et écrit de l'Entreprise.

Aucune modification, résolution ou annulation, totale ou partielle, de la commande par le Client ne sera prise en compte par LA SOURCE VIVANBOIS en cas de commande en cours d'exécution.

En cas d'annulation unilatérale par le Client, les acomptes versés restent acquis à l'Entreprise, à titre de dédommagement.

Aucun retour ne sera accepté sans accord écrit préalable du Vendeur.

Dans ce cas, les produits devront être retournés en parfait état, dans leur emballage d'origine, aux frais du Client.

En cas d'acceptation, un avoir pourra être émis, déduction faite des éventuels frais de reconditionnement ou de remise en stock (minimum 30% du montant HT).

Les produits non stockés, ne pourront en aucun cas être repris.

## **Article 6 – Prix, modalités de paiement et retard de paiement**

### **6.1 Prix**

Les prix de vente des Produits sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Les prix de vente des Produits sont établis en euros (€) et s'entendent prix nets, hors taxes, hors droits de douane, produits non emballés, départ de l'atelier ou dépôt.

Tout impôt, taxe, écocontribution, droit ou autre prestation à payer en application de la législation française ou celle d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge du Client.

La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation, selon la nature de la prestation et le régime du Client. Le Client est informé du taux de TVA et, le cas échéant, des conditions pour bénéficier d'un taux réduit ; il s'engage à fournir à l'Entreprise les attestations nécessaires et à garantir la sincérité de ces attestations.

En cas de rectification par l'administration fiscale liée à une information erronée fournie par le Client, la différence de TVA et les éventuelles pénalités seront facturées au Client.

Sauf stipulation contraire et en cas de commande faisant préalablement l'objet d'un devis, les prix figurant au devis sont valables pour une durée d'un (1) mois. Au-delà de ce délai, le prix stipulé au devis pourra faire l'objet d'une réactualisation tenant compte des prix de revient.

LA SOURCE VIVANBOIS se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification concernant ses tarifs de base, notamment afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fabrication des Produits, des coûts de leurs matières premières, des coûts de matériaux, des coûts de la main d'œuvre, des coûts de transport, des coûts des emballages, des coûts de l'énergie, des prix constatés sur les marchés sur lesquels opère LA SOURCE VIVANBOIS, des taux de change applicables ou toutes modifications législatives ou réglementaires susceptibles d'impacter les coûts de fabrication des Produits.

Toute modification du tarif de base sera notifiée au Client par écrit un mois minimum avant sa date effective d'application.

\* **Eco-contribution** : Les prix des Produits concernés par un dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP) intègrent une contribution environnementale obligatoire en application de l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement, (ci-après désignée : Eco-contribution). Cette Eco-contribution permet notamment de financer la collecte et le traitement des Produits concernés en fin de vie, une fois triés. Elle est acquittée par l'entreprise responsable de la mise sur le marché du Produit concerné. Elle est ensuite incluse dans le prix de revente, sans possibilité de réfaction.

\* **Consigne** : Le montant de la consignation des Produits livrés sur palettes ou sous emballages consignés est porté sur la facture et son paiement intervient en même temps que le prix des Produits. Le remboursement de cette consignation intervient dans un délai d'un (1) mois à compter de la restitution des palettes ou emballages consignés en bon état d'utilisation. Le remboursement de la consignation est effectué sur la base d'une décade forfaitaire de vingt-cinq pour cent (25%) du prix de consignation initialement facturé, destinée à couvrir les frais de gestion, de contrôle et de remise en circulation des palettes ou emballages consignés.

### **6.2. Conditions de paiement et délais :**

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables comptant pour les particuliers ainsi que les professionnels. Différents moyens de paiement sont proposés au Client pour régler ses achats, notamment par carte bancaire, par virement bancaire ; ce dernier devant être impérativement

apparaître sur le compte bancaire du Vendeur avant tout départ de marchandise.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Conformément à l'article 1347-1 du Code civil, toute compensation ne pourra avoir lieu qu'entre des obligations fongibles, certaines, liquides et exigibles. En particulier, toute somme, quelle qu'en soit la nature, dont le paiement est réclamé par le Client à l'Entreprise ne pourra se compenser avec les sommes dues par le Client à l'Entreprise et ne pourra être déduite du règlement de ces sommes que sous réserve :

- que le Client apporte dûment la preuve à l'Entreprise du caractère fongible, certain, liquide et exigible de la somme dont il réclame le paiement et ;

- que l'Entreprise notifie au Client son accord préalable par écrit au regard de ces éléments de preuve.

Toute déduction qui serait opérée par le Client sans que ces conditions soient respectées sera assimilée à un défaut de paiement par le Client et pourra justifier notamment un refus de livraison par LA SOURCE VIVANBOIS.

Les échéances de paiement doivent être scrupuleusement respectées.

Les périodes de vacances ne peuvent en aucun cas servir de prétexte à un report d'échéance.

Le paiement par le Client de chaque facture émise par LA SOURCE VIVANBOIS doit intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord différent, exprès, préalable et écrit des parties et dans la limite des délais de paiement maximum légaux. La facture acquittée sera ensuite transmise au Client par le service administratif de l'Entreprise.

### **6.3. Retard de paiement – Clients consommateurs ou non professionnels :**

Pour les Clients consommateurs ou non-professionnels, en cas de retard de paiement, des pénalités de retard de trois fois le taux d'intérêt légal seront dues à l'Entreprise par mois de retard dès la première mise en demeure, et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

### **6.4. Retard de paiement – Clients professionnels :**

De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par LA SOURCE VIVANBOIS, dans la limite des délais de paiement maximum légaux, le défaut de paiement du Produit à l'échéance fixée entraînera le droit pour l'Entreprise, de manière immédiate et sans mise en demeure préalable, de :

-Exiger le versement de toute somme restante due, quel que soit le mode de règlement prévu,

-Résilier de plein droit toutes conventions de règlement antérieures et d'exiger le retour à une livraison contre remboursement ou comptant, sans escompte dans un cas comme dans l'autre,

-Suspendre des livraisons jusqu'à régularisation de la situation.

Toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, sans préjudice de dommages et intérêts, pourra donner lieu au versement :

- de pénalités de retard calculées au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (taux directeur) majoré de dix (10) points, ou, à défaut, à un taux au moins égal à trois fois le taux d'intérêt légal,

- d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, sans préjudice du droit de l'Entreprise de réclamer une indemnisation complémentaire si les frais réels exposés sont supérieurs

## **Article 7 – Livraison, transport, réception et risques :**

### **7.1. Définition**

La livraison s'entend de la mise à disposition des produits au Client dans les locaux de l'Entreprise ou à toute autre adresse convenue.

### **7.2. Mise à disposition dans les locaux de l'Entreprise :**

Le Client est informé de la date de mise à disposition de ses Produits par tous moyens et dispose d'un délai de 15 jours pour les enlever. Au-delà, une pénalité de 100€ par jour de retard pourra être facturée au Client par l'Entreprise après mise en demeure.

Le transport, qui s'entend du départ des locaux de LA SOURCE VIVANBOIS au lieu de destination, est, sauf mention contraire, à la charge et sous la responsabilité du Client.

### **7.3. Livraison hors site de l'Entreprise**

La livraison hors site de l'Entreprise est à la charge exclusive du Client, les tarifs étant communiqués sur simple demande.

Le transport s'entend du départ des locaux de LA SOURCE VIVANBOIS au lieu de destination normalement accessible au transporteur.

Les livraisons ne peuvent s'effectuer que dans les zones géographiques couvertes par l'Entreprise.

Les Parties conviennent de la date et du lieu de livraison des Produits, en fonction du planning de livraison de l'Entreprise.

Lors de la prise de rendez-vous, le Client s'oblige à fournir à l'Entreprise toutes les informations nécessaires à la livraison, les coordonnées de son représentant sur site, les conditions d'accès et de stationnement, la signalisation des situations à risque, l'emplacement de déchargement, et tout autre renseignement utile pour l'organisation de la livraison en sécurité. Le cas échéant, le Client s'oblige à obtenir toutes les autorisations de voiries nécessaires pour la livraison des Produits et veillera à ce que le déchargement des Produits puisse s'opérer dans les plus courts délais.

Les Produits sont déchargés au sol au pied du camion et au plus près de l'emplacement de déchargement souhaité par le Client, en fonction des conditions d'accessibilité et de sécurité appréciés sur site par le chauffeur.

Le chauffeur, représentant de l'Entreprise sur le lieu de livraison, appréciera seul la réunion des conditions permettant un déchargement en toute sécurité et conforme aux CGV.

Si ces conditions ne sont pas réunies, les Produits retourneront chez l'Entreprise aux frais exclusifs du Client et un nouveau rendez-vous de livraison devra être pris par le Client.

Le déchargement incombe au Client, sauf en cas d'installation des Produits par LA SOURCE VIVANBOIS, tel que convenu dans la commande.

### **7.4. Délais**

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif étant précisé que les délais de livraison ne courent qu'à compter de la date de l'Accusé de Réception de Commande, le cas échéant subordonnée au versement de l'acompte par le Client.

Le délai sera prolongé si les indications nécessaires à l'exécution de la commande ne sont pas communiquées en temps utiles.

L'Entreprise mettra tout en œuvre pour respecter le délai de livraison précisé sur la commande et figurant sur l'Accusé de Réception de Commande.

En conséquence, sauf dérogation ayant fait l'objet d'un accord exprès, préalable et écrit de LA SOURCE VIVANBOIS, aucune pénalité, retenue ou rabais, de quelque nature que ce soit, ne sera dû en cas de retard de livraison, et ce notwithstanding l'existence de clauses contrares contenues le cas échéant dans des documents émanant du Client.

Par ailleurs, il est précisé que les délais de livraison peuvent être retardés jusqu'au versement effectif d'un acompte si celui-ci a été prévu au moment de la commande.

En tout état de cause, la force majeure telle que visée à l'article 11 libère LA SOURCE VIVANBOIS de toute engagement de délais de livraison

### **7.5. RISQUES**

Selon la typologie de Produits commandés, la livraison sera réputée effectuée :

- à la mise à disposition des Produits dans les locaux de LA SOURCE VIVANBOIS : à ce titre, les risques sont transférés au Client dès la livraison départ des ateliers ou dépôts de l'Entreprise, nonobstant la clause de réserve de propriété prévue à l'article 8; ou  
- en dehors des locaux de LA SOURCE VIVANBOIS, soit au moment du déchargement des Produits, soit après installation : les Produits voyagent alors aux risques et périls de l'Entreprise, quels que soient le mode de transport ou les modalités de règlement du prix du transport.

Par dérogation, lorsque le Client consommateur confie la livraison à un transporteur autre que celui proposé par l'Entreprise, le risque est transféré au Client dès la remise des Produits audit transporteur.

Les Produits sont livrés non emballés sauf demande spécifique de du Client. Le Client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la livraison et de la prise en charge des Produits.

En tout état de cause, le Client vérifie la nature, l'état, la quantité, la qualité des Produits et plus généralement la conformité des Produits livrés au contenu de la commande concernée ainsi que l'absence de vices apparents. Il est indiqué à ce titre que toute commande est préalablement vérifiée avant son départ.

Toute commande expédiée est en conséquence présumée conforme et il appartient au Client d'apporter la preuve, outre de l'existence de la non-conformité ou des vices apparents, que celle-ci est imputable à LA SOURCE VIVANBOIS.

En toutes circonstances, toute réserve, contestation ou réclamation émanant du Client quant à la conformité de la livraison à la commande, à la conformité des Produits ou à des vices apparents concernant ceux-ci, devra :

#### **- Pour les avaries et pertes du fait du transport :**

A réception des Produits par le Client, être mentionnées par le Client de façon complète, explicite et détaillée sur le récépissé du bon de livraison restant aux mains du transporteur avec mention de la date, de l'heure, et de la signature du réceptionnaire.

De façon plus générale, le Client devra dans les délais et formes requis par la réglementation en vigueur (C. com. art. L. 133-3 : *notification au transporteur des réserves, contestations ou réclamations motivées, par lettre recommandée avec réception, dans les trois jours suivant la réception*) préserver toutes les voies de recours à l'encontre des tiers en charge de la prestation de transport des Produits objet de la commande. Le Client devra informer immédiatement LA SOURCE VIVANBOIS de toute réclamation notifiée par le Client au transporteur.

#### **- Pour les non-conformités ou vices apparents :**

Être immédiatement portés à la connaissance de LA SOURCE VIVANBOIS par courriel et confirmés auprès de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la date de livraison des Produits.

Le Client devra (i) dûment apporter la preuve de l'existence des non-conformités ou vices apparents en fournissant à LA SOURCE VIVANBOIS, dans le cadre de la confirmation écrite susvisée, tout justificatif à cet égard - tels que des bons de livraison annotés par un responsable d'entrepôt et contresignés par le transporteur, des photographies, des captures écran de logiciel, etc., une simple déclaration écrite du Client ou un avis de pénalité étant insuffisants - et (ii) permettre à LA SOURCE VIVANBOIS de vérifier et, le cas échéant, de contester la réalité du grief correspondant, ce dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception par cette dernière de la confirmation écrite susvisée. A défaut, le Client est présumé avoir définitivement accepté les Produits, de sorte que la responsabilité de LA SOURCE VIVANBOIS ne peut plus être engagée au titre des défauts de conformité ou vices apparents concernant ces Produits.

Seul le transporteur mandaté par LA SOURCE VIVANBOIS est habilité à effectuer le retour des Produits concernés.

En cas de non-conformités ou de vices apparents, le Client pourra demander à LA SOURCE VIVANBOIS le remplacement des articles non conformes et/ou le complément des manquants aux frais de celle-ci, à l'exclusion d'une quelconque indemnité ou d'une résolution de la commande.

### **Article 8 – Clause de réserve de propriété**

Les fournitures et matériels livrés restent la propriété de l'Entreprise jusqu'au paiement complet du prix et encaissement, principal et accessoires, par le Client, y compris en cas de revente à des tiers et y compris en cas de redressement ou liquidation judiciaire du Client, en application des articles L.624-16 et suivants du Code de commerce. Cependant, il est rappelé que la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol des Produits, soumis à réserve de propriété, est transférée au Client dès la livraison.

Tant que le paiement intégral n'est pas intervenu, le Client s'interdit de céder, de donner en gage, de céder à titre de garantie ou de laisser saisir les biens concernés.

En cas de saisie, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, le Client devra impérativement en informer l'Entreprise sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

Le client prendra toutes les dispositions pour que les Produits, soumis à réserve de propriété, soient individualisés dans ses stocks.

En cas de non-paiement, l'Entreprise pourra revendiquer la restitution des biens encore en possession du Client ou, lorsque cela est techniquement possible sans dommage disproportionné, faire procéder à leur dépôt.

Cette clause est expressément réputée acceptée par le Client pour l'ensemble des transactions commerciales réalisées avec l'Entreprise.

### **Article 9 – Responsabilité et garanties de LA SOURCE VIVANBOIS**

#### **9.1. Garanties**

Les produits sont garantis contre tout défaut de conformité ou vice caché conformément aux dispositions légales (articles 1641 et suivants du Code civil).

En cas de produit reconnu défectueux, la responsabilité du Vendeur se limite au remplacement pur et simple du produit concerné, à l'exclusion de toute indemnisation complémentaire.

#### **9.2. Exclusion de responsabilité de LA SOURCE VIVANBOIS**

La responsabilité de l'Entreprise ne peut être engagée en cas de dommages résultant :

- d'une utilisation anormale ou non conforme des installations ou équipements,
- d'un défaut d'entretien ou d'une intervention de tiers non autorisés,
- du non-respect des préconisations de l'Entreprise ou des notices des fabricants,
- de sujétions imprévisibles non signalées et non imputables à l'Entreprise,

- d'usure naturelle.

### **9.3. Limitation de responsabilité à l'égard du Client professionnel**

Pour les Clients professionnels, la responsabilité de l'Entreprise est limitée :

- aux seuls dommages matériels directs prouvés résultant d'un manquement de LA SOURCE VIVANBOIS à ses obligations contractuelles,

-et à un montant ne pouvant excéder le montant toutes taxes comprises du contrat au titre duquel le dommage est survenu.

Sont exclus de toute indemnisation : les dommages indirects tels que pertes d'exploitation, de chiffre d'affaires, de bénéfice, de clientèle, atteinte à l'image ou trouble commercial.

### **9.4. Garanties légales spécifiques au Client consommateur**

Pour les Clients consommateurs, l'Entreprise est tenue :

-à la garantie légale de conformité pour les biens et équipements fournis, dans les conditions des articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation ;

-à la garantie légale des vices cachés pour les travaux et fournitures, dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code civil.

Les informations concernant ces garanties légales sont appelées dans l'encadré d'information remis au Client consommateur, conformément aux articles L. 211-2 et D. 211-2 du Code de la consommation.

### **Article 10 – Assurances**

Le Client certifie avoir pris toutes assurances nécessaires et adaptées pour couvrir sa responsabilité auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et être à jour des primes correspondantes.

Cette assurance doit notamment couvrir l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels de toute nature qui pourraient naître à l'occasion de l'utilisation de Produits.

### **Article 11 – Force majeure et fait d'un tiers**

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations si ce manquement résulte d'un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil : événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de son obligation.

En cas d'empêchement temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue pendant la durée dudit empêchement dans les conditions convenues entre les parties.

En cas d'empêchement définitif ou de durée excédant douze (12) mois, chaque Partie pourra notifier à l'autre la résolution du contrat, sans indemnité de part ni d'autre, à l'exception du paiement des Produits déjà livrés.

Le fait d'un tiers, lorsqu'il présente les caractéristiques de la force majeure, est traité dans les mêmes conditions.

### **Article 12 – Propriété intellectuelle**

Tous les documents, études, plans, croquis, devis, notes techniques, photographies, supports numériques ou tout autre élément remis par l'Entreprise au Client demeurent la propriété exclusive de l'Entreprise.

Le Client s'interdit de les reproduire, adapter, modifier, diffuser ou exploiter, même partiellement, pour un autre projet ou pour son propre compte, sans l'accord écrit préalable de l'Entreprise.

Toute utilisation non autorisée pourra donner lieu à une demande de réparation, notamment sous la forme de dommages-intérêts, conformément aux dispositions de l'article 331-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

L'Entreprise dispose, en tant qu'auteur, du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son travail technique.

L'Entreprise conserve la totalité des droits de propriété intellectuelle sur ses créations, conceptions, études et éventuelles inventions.

### **Article 13 – Confidentialité et secret des affaires**

Le Client ne divulguera pas d'informations confidentielles ou de secrets d'affaires au sens des articles L. 151-1 et suivants du Code de commerce (ou de tout savoir-faire exclusif) concernant LA SOURCE VIVANBOIS ou acquis à l'occasion de transactions réalisées dans le cadre de leur relation et ne les utilisera pas autrement que pour la bonne exécution de leur relation, sauf accord contraire, exprès, préalable et écrit de LA SOURCE VIVANBOIS.

Sera considérée comme confidentielle toute information obtenue par le Client auprès de LA SOURCE VIVANBOIS qui n'est pas tombée dans le domaine public autrement que du fait du Client.

Le Client prendra toutes les précautions nécessaires et raisonnables pour prévenir une divulgation interdite ou une utilisation interdite de ces informations confidentielles ou secrets d'affaires par ses employés ou par les professionnels travaillant pour son compte, notamment en mettant à leur charge la même obligation de confidentialité, ce dont il se porte fort à l'égard de LA SOURCE VIVANBOIS.

### **Article 14 – Données personnelles**

L'Entreprise met en œuvre un traitement des données personnelles du Client conformément à la réglementation applicable, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la loi pour la confiance dans l'économie numérique, la loi pour une République numérique et le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Les données collectées (nom, prénom, civilité, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, informations nécessaires à l'exécution des travaux) sont utilisées pour :

- la gestion des demandes de Devis et des Commandes,
- le suivi des relations contractuelles et commerciales,
- le respect des obligations légales et réglementaires.

Elles sont conservées pour la durée de la relation contractuelle, augmentée de la durée nécessaire au respect des obligations légales et probatoires, notamment en matière comptable et de garantie, soit en principe dix (10) ans à compter de la fin de la relation.

L'Entreprise s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers non autorisés. Peuvent toutefois être destinataires des données :

- les conseils juridiques, comptables, notariaux de l'Entreprise,
- ses prestataires informatiques et hébergeurs,
- ses collaborateurs internes chargés du suivi des dossiers.

Le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données le concernant. Il peut exercer ces droits en adressant un courrier ou courriel aux coordonnées indiquées par l'Entreprise, en justifiant de son identité.

Pour exercer un tel droit, le Client doit adresser sa demande en envoyant soit :

- un courrier électronique à [contact@lasourcevivanbois.com](mailto:contact@lasourcevivanbois.com)
- un courrier à LA SOURCE VIVANBOIS, 99 rue des Chênes 17260 JAZENNES

Des informations complémentaires sont disponibles sur la protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/obligations-donnees-personnelles-rgpd>

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

### **Article 15 – Nullité ou invalidité d'une clause des présentes**

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales venait à être déclarée nulle ou non applicable en raison d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, seule cette disposition serait frappée de nullité, les autres dispositions continueront à produire leur effet et leur portée.

Les Parties s'engagent à négocier de bonne foi le remplacement de la disposition caduque par une disposition aussi comparable que possible, afin de préserver l'intention initiale des Parties et l'économie de la relation contractuelle.

### **Article 16 – Non-renonciation**

Le fait par l'une des Parties de ne pas avoir exercé un quelconque droit en application des dispositions des présentes Conditions Générales ou du Contrat, ou de l'avoir exercé en retard, ne pourra être interprété comme une renonciation à exercer ce droit ou pouvoir.

### **Article 17 – Médiation pour les Clients consommateurs ou non-professionnels**

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le Client consommateur ou non-professionnel est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation et d'échec d'une tentative de règlement amiable, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il devra au préalable avoir saisi l'Entreprise d'une réclamation écrite.

Le Client consommateur ou non-professionnel devra introduire sa demande auprès du médiateur CM2C, domicilié 49 Rue de Ponthieu 75008 PARIS, sous réserve du respect des conditions de recevabilité de sa demande et dans un délai inférieur à un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès de l'Entreprise

Les modalités de saisine sont plus amplement disponibles sur son site à l'adresse suivante : <https://www.cm2c.net/>.

Le recours à la médiation ne fait pas obstacle au droit du Client de saisir la juridiction compétente.

### **Article 18 – Droit applicable et compétence juridictionnelle**

Les présentes Conditions Générales et les contrats conclus entre l'Entreprise et le Client sont soumis au droit français.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes Conditions Générales ou du Contrat, les Parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour régler ces divergences de manière amiable.

En cas d'échec de la recherche d'une issue amiable, et sauf disposition contraire d'ordre public, les Parties conviennent que les litiges seront portés devant le Tribunal compétent dans le ressort du domicile du Client quand celui-ci est un consommateur.

Lorsque le Client est un commerçant (société commerciale ou personne physique ayant le statut de commerçant), la juridiction compétente sera le Tribunal de Commerce de SAINTES.

### **Article 19 – Date d'entrée en vigueur des présentes Conditions générales et durée d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont entrées en vigueur le 19 mai 2026.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent pendant toute la durée de la relation contractuelle entre l'Entreprise et le Client.

### **Article 20 – Modification des présentes Conditions Générales**

L'Entreprise peut modifier les présentes Conditions Générales pour tenir compte des évolutions législatives, réglementaires ou de sa politique commerciale.

Toute nouvelle version est portée à la connaissance du Client par les moyens appropriés et mise à disposition sur support durable. Elle s'applique aux Devis émis et Commandes acceptées postérieurement à sa date d'entrée en vigueur. Les contrats déjà conclus demeurent régis par la version des Conditions Générales acceptée par le Client lors de la Commande correspondante.